



POLICE MUNICIPALE  
04 42 13 25 29  
[police@mairie-carrylerouet.fr](mailto:police@mairie-carrylerouet.fr)

## A R R E T E N° 2025-427

### **PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX, DU TELETHON ET DU LANCEMENT DES ILLUMINATIONS DE NOËL**

Le Maire de Carry-Le-Rouet

**VU** la loi n° 82-213 du 02/03/82 sur les droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22/07/82,

**VU** la loi n° 96-142 du 21/02/96 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L 511-1 du Code de Sécurité Intérieure,

**VU** les articles L 2212.1 et L 2212.2 et suivant concernant les pouvoirs de police du Maire du code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** qu'il convient de définir les conditions d'organisation de la retraite aux flambeaux, dans le cadre du Téléthon 2025

**CONSIDERANT** L'organisation du lancement des illuminations de Noël le vendredi 5 décembre 2025 à 18h00,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'interdire la circulation et le stationnement du petit parking du boulodrome du vendredi 5 décembre 2025 de 14h00 à 19h00 pour le départ de la retraite aux flambeaux (voir plan ci-joint)

**CONSIDERANT** qu'il convient d'interdire la circulation et le stationnement de la place Jean Jaurès le vendredi 5 décembre 2025 de 8h00 à minuit pour l'arrivée de la retraite aux flambeaux, du Téléthon (sur le port) et du lancement des illuminations de Noël

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre des mesures de polices relatives à circulation et au stationnement des véhicules afin de permettre le bon déroulement de ces manifestations

**CONSIDERANT** la nécessité de prendre des mesures pour assurer le bon ordre, la tranquillité publique, la sûreté et la sécurité des personnes.

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le petit parking du boulodrome (sera matérialisé- ci-joint plan) sera fermé à la circulation et au stationnement dans le cadre du départ de la retraite aux flambeaux et du Téléthon du vendredi 05 décembre 2025 de 14h00 à 19h00

**ARTICLE 2 :** La place Jean Jaurès sera fermée à la circulation et au stationnement du vendredi 05 décembre 2025 de 8h00 à minuit pour l'arrivée de la retraite aux flambeaux, du Téléthon (sur le port) et du lancement des illuminations de Noël

**ARTICLE 3 :** La retraite aux flambeaux est organisée par le service des festivités le vendredi 5 décembre 2025 à 17h30 comme suit :

- -départ du boulodrome
- -descente de l'avenue Aristide Briand
- -arrivée place Jean Jaurès

La Police Municipale régulera la circulation sur le circuit.

**ARTICLE 4 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Il sera procédé à la mise en fourrière des véhicules en infraction.**

**ARTICLE 5:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

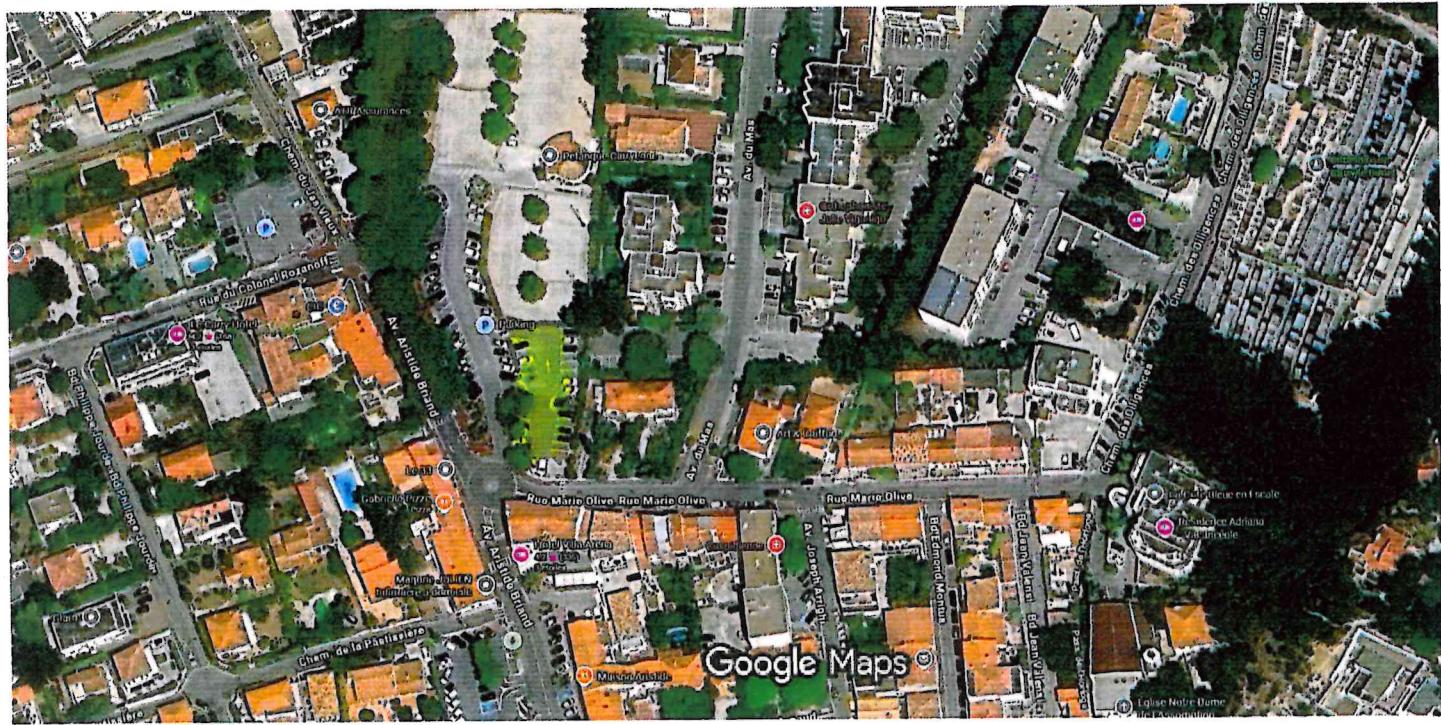
- Par voie écrite à l'adresse suivante :  
Tribunal Administratif de Marseille  
22/24 rue Breteuil  
13281 MARSEILLE CEDEX 6
- Par voie dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyen » accessible depuis le Site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Le Service de la C.U.M., Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Carry-le-Rouet, le 13 novembre 2025.

Le Maire.  
René Francis CARPENTIER.



Anexe . Arrêté 2025-427 -

